



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le Cégep de Lévis devient un centre agréé pour la passation du Test d'évaluation de français (TEF)

Lévis, le 28 février 2024 — Les personnes immigrantes de Lévis et des environs peuvent dorénavant passer le Test d'évaluation de français (TEF) au Cégep de Lévis. Cette démarche est souvent nécessaire pour obtenir un statut d'immigration. Le TEF s'adresse principalement aux personnes dont la langue maternelle n'est pas le français.

Créé en 1998 par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Paris Île-de-France, le TEF est un examen de référence internationale qui atteste le niveau de compétences et de connaissances linguistiques en français. C'est grâce à un partenariat avec le Cégep de Valleyfield que l'établissement est désormais en mesure d'offrir le service à la population de Lévis et de la région Chaudière-Appalaches.

Le test comprend plusieurs variantes pour répondre aux exigences de différentes organisations.

- Le TEF Canada est requis dans le cadre de programmes d'immigration économique pour lesquels Citoyenneté et Immigration Canada exige une preuve de compétences linguistiques. Ce test constitue également une preuve du niveau de maîtrise de la langue française pour obtenir la citoyenneté canadienne.
- Le TEFAQ est la version du TEF reconnue par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour effectuer une demande d'immigration au Québec.
- Reconnu par le ministère de l'Intérieur français, le TEF-IRN est destiné à toute personne étrangère de plus de 16 ans souhaitant certifier son niveau de français pour effectuer une demande de carte de résident de longue durée ou une demande de nationalité française.

Pour en apprendre davantage sur le sujet, visitez le site Web du Cégep de Lévis à cette adresse :

www.cegeplevis.ca/formation-continue/test-devaluation-de-francais-tef/.

– 30 –

Cégep de Lévis

Direction des communications

communications@cegeplevis.ca

Téléphone : 418 833-5110, poste 3113